

Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2023 – 2026

Politique d'accessibilité

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées à la mise à disposition du site Internet de la CNCDH, accessible au grand public. Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations) et l'amélioration progressive du site web et de l'ensemble des supports diffusés par la CNCDH, en externe, auprès du grand public et de l'ensemble de ses interlocuteurs et partenaires, et en interne, auprès des membres de la CNCDH et au sein du secrétariat général.

Référent accessibilité

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel est placé sous la responsabilité du service communication de la CNCDH chargé de piloter la politique de la CNCDH en matière d'accessibilité numérique :

- promouvoir celle-ci par la diffusion des normes et des bonnes pratiques ;
- accompagner les équipes internes notamment en organisant des sessions de formation ;
- contrôler et de veiller à l'application de la loi *n° 2005-102 du 11 février 2005* en procédant, directement ou par l'intermédiaire d'intervenants spécialisés, à des audits réguliers ;
- assurer la prise en charge des demandes des utilisateurs et ;
- de manière générale, veiller à la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap.

Ressources humaines et financières consacrées à l'accessibilité

Il est établi que le pilotage et le suivi de la conformité des multiples supports produits par la CNCDH au référentiel national d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) reviennent au service communication de la CNCDH qui devra pouvoir s'appuyer, en tant que besoin, sur l'accord-cadre interministériel en place relatif à l'accessibilité numérique et conformité au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité : prestations d'accompagnement, audit et formation.

Afin de permettre la production de supports accessibles, le service communication a été renforcé à partir de septembre 2023 avec le recrutement d'une apprentie.

Dans le cadre de nouveaux projets, de la création de nouveau la prise en compte de l'accessibilité sera budgétée dans les plans de charge et les commandes aux prestataires internes ou externes ; l'achat de prestation spécifique de relecture et d'audit RGAA pourra aussi être envisagé (en particulier pour le site cncdh.fr).

Recrutement

La maîtrise de compétences en accessibilité numérique serait une exigence, si le recrutement d'un webmaster /chargé d'éditorial web devait intervenir.

Actions de sensibilisation et de formation

Tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de formation vont être organisées afin de permettre aux personnes en charge de la communication à la CNCDH, mais aussi à tous membres du secrétariat qui diffusent des documents à l'extérieur de la CNCDH, de développer, d'éditer et de mettre en ligne des documents accessibles.

Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA vont être inscrits et rappelés dès le début des projets dont ils constitueront un axe majeur et une exigence de base. De la même manière, ces objectifs et ces exigences seront rappelés dans les éventuelles conventions établies avec nos opérateurs, délégataires ou partenaires

Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite :

- une adaptation de la gestion du site Internet et de la production des supports et
- l'accompagnement du personnel et des membres de la CNCDH.

Réalisations sur la période 2020 – 2022

- Lancement du nouveau site Internet avec 75% taux de conformité RGAA (après audit)
- Formation Indesign de l'équipe communication pour créer des documents accessibles



- Établissement d'une charte graphique pour garantir des graphiques accessibles (graphiques inclus dans les publications CNCDH et celles de la Documentation française)
- Première réunion de réflexion au sein du SG de la CNCDH sur la communication accessible

Objectifs pour la période 2023 – 2026

Objectif 1 – Poursuivre la réflexion sur la « communication accessible »

Objectif 2– Améliorer l'accessibilité du site Internet de la CNCDH

Objectif 3 – Améliorer l'accessibilité des différents supports diffusés par la CNCDH (à ses membres, à tous ses interlocuteurs externes et au grand public)

Plans d'actions annuels

Plan annuel d'accessibilité numérique 1- Année 2023/2024

Actions	Calendrier
<ul style="list-style-type: none">• Améliorer l'accessibilité du site Internet, sur la base des résultats de l'audit RGAA conduit début 2022	En fonction des disponibilités de la DSI.
<ul style="list-style-type: none">• Poursuivre la montée en compétences du service communication pour la production de document accessible (Formation accessibilité, FALC...)	En continu
<ul style="list-style-type: none">• Intégrer les enjeux d'accessibilité à tout échange sur la diffusion des déclarations, avis et rapport de la CNCDH, avec l'ensemble des membres du secrétariat général	En continu

Plan annuel d'accessibilité numérique 2 – Proposé ultérieurement

Plan annuel d'accessibilité numérique 3 – Proposé ultérieurement

